

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

**Gestion des demandes adressées au Pôle Éducation Routière
de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche**

OBJET DE LA DEMANDE		PUBLIC CONCERNE	DEMARCHE	MODE DE GESTION
Dossier d'inscription au permis de conduire	Perte du dossier d'enregistrement « papier » cerfa 02	Usagers	Réaliser une demande de duplicata	Transmettre un cerfa 02 renseigné et une demande de duplicata Transmettre les documents par voie postale.
	Effectuer une demande d'enregistrement à un permis de conduire	Usagers et auto-écoles	Procéder à une demande en ligne	Sur le site ANTS : www.ants.gouv.fr
	Mon auto-école a fermé, je n'ai plus mon dossier d'inscription au permis de conduire (cerfa 02)	Usagers	Contacter le pôle éducation routière du département de l'établissement fermé afin de vérifier si le dossier lui a été transmis Le cas échéant, effectuer une demande de duplicata	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr
Code de la route/impossibilité de m'inscrire chez un opérateur agréé	Numéro NEPH non reconnu	Usagers	Effectuer une demande de réactivation de numéro NEPH	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr
	Erreur lors de l'enregistrement de mon dossier	Usagers et auto-écoles	Effectuer une demande de rectification (uniquement les erreurs d'état-civil)	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr joindre les justificatifs
Places d'examens	Problème de population de référence	Auto-écoles	Demander une vérification des saisies	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr A l'attention de Monsieur le délégué
	Demande de place d'examen en candidat libre	Usagers	Effectuer une demande de place au pôle Éducation Routière	Par courrier postal ou ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr
	Annulation d'une convocation à l'examen	Usagers		ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr
Label Qualité	Demande de labellisation	Auto-écoles	Effectuer un dépôt de dossier au pôle Éducation routière Documents supports sur le site internet : http://www.ardeche.gouv.fr/auto-ecoles-r1471.html	Par voie postale (transmission des documents sur clé USB)
Examens du permis de conduire	Impossibilité d'accéder au résultat d'examen	Usagers	Adresser une demande au pôle Éducation routière	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr

OBJET DE LA DEMANDE		PUBLIC CONCERNE	DEMARCHE	MODE DE GESTION
Examens du permis de conduire (suite)	Permis de conduire provisoire (CEPC) non téléchargeable	Usagers et auto-écoles	Adresser une demande au pôle Éducation routière	ddt-sih-er@ardeche.gouv.fr
	Réclamation à l'issue de l'obtention du résultat	Usagers et auto-écoles	Adresser une demande au chef du pôle Éducation routière	Par courrier postal
Permis de conduire définitif	Effectuer une demande de permis de conduire suite à réussite à l'examen	Usagers et auto-écoles	Demande en ligne	Sur le site ANTS : www.ants.gouv.fr
	Titre de conduite non reçu	Usagers	Consulter le site de l'ANTS	Ne relève pas du pôle éducation routière
	Titre de conduite reçu mais comportant des erreurs	Usagers	Demande en ligne	Sur le site ANTS : www.ants.gouv.fr
Agréments des écoles de conduite	Demande d'agrément, de modification, de cessation d'activité	Auto-écoles	Adresser la demande au pôle Éducation routière. Documents supports sur le site internet : http://www.ardeche.gouv.fr/auto-ecoles-r1471.html	Par courrier postal
Autorisation d'enseigner la conduite	Demande d'autorisation	Enseignants de la conduite	Adresser la demande au pôle Éducation routière. Documents supports sur le site internet : http://www.ardeche.gouv.fr/auto-ecoles-r1471.html	Par courrier postal